



Direction du Développement, de l'Aménagement  
et de la Coopération Territoriale  
Archives départementales

## Règlement d'attribution de deux bourses d'aide à la recherche pour les étudiants de l'enseignement supérieur

### Objet

Les Archives départementales de la Haute-Saône sont encore riches de fonds inexploités par la recherche scientifique. Conscient de cet enjeu pour une meilleure connaissance de l'histoire de la Haute-Saône et pour la mise en valeur de ses territoires, le Département souhaite soutenir les recherches menées par des étudiants de master et de doctorat par l'attribution d'une bourse spécifique.

### Conditions d'éligibilité

Sont éligibles à cette bourse :

- les travaux universitaires, sous la forme d'un mémoire ou d'une thèse, réalisés par des étudiants, sans condition d'âge, inscrits pour l'année universitaire en cours ;
- ces travaux devront concerner, au moins en partie, le territoire de l'actuel département de la Haute-Saône et s'appuyer notamment sur les fonds conservés par les Archives départementales de la Haute-Saône.

### Bénéficiaires

Pour être bénéficiaires de cette bourse, les étudiants devront :

- être de nationalité française ou résidant sur le territoire français depuis au moins 3 ans ;
- être domiciliés sur le territoire français ;
- être inscrits dans un diplôme de niveaux master ou doctorat (ou équivalent) dans le domaine des sciences humaines et sociales.

La bourse sera attribuée à deux étudiants maximum chaque année universitaire.

### Montant de la bourse

Le montant de la bourse est fixé à 1 000 € pour un étudiant de master et à 1 500 € pour un étudiant de doctorat. La bourse pourra faire l'objet d'un renouvellement dans la limite de la durée initiale de chaque cursus (soit 2 bourses consécutives pour un étudiant boursier dès la première année de master et 3 bourses consécutives pour un doctorant boursier dès la première année de doctorat), sous réserve de remplir les conditions précitées et d'être retenu par le jury chaque année universitaire.

De même, un étudiant boursier dès sa première année de master et poursuivant ses études en doctorat pourra également bénéficier d'une bourse tout au long de ce cursus dans la limite d'un cursus habituel, soit jusqu'à 5 bourses au total.

## **Modalités de candidature**

Les candidats à une bourse devront fournir, au plus tard le 15 novembre 2024, un dossier de candidature comprenant :

- Un CV ;
- Un résumé du projet de recherche détaillant le sujet retenu et les sources à mobiliser sous la forme d'une bibliographie et d'un état des sources sommaires où il est attendu un développement spécifique sur celles concernant la Haute-Saône ;
- Une recommandation du directeur de recherches de l'étudiant validant son projet ;
- Un certificat d'inscription pour le diplôme préparé pour l'année universitaire 2024-2025 et une copie du dernier diplôme obtenu ;
- Une lettre d'engagement du candidat à effectuer ses recherches à partir des documents conservés aux Archives départementales de la Haute-Saône, à fournir un exemplaire du mémoire soutenu pour leur bibliothèque et à y faire figurer le logo du Département avec la mention « Avec le soutien financier du Département de la Haute-Saône » ;
- Une lettre d'engagement à fournir un article en français de l'ordre de 50 000 signes (10 pages) pour les candidats qui effectueraient des travaux en langue étrangère ;
- Un RIB.

En cas d'abandon, de non soutenance du diplôme ou de non fourniture du mémoire, le candidat s'engage à rembourser l'aide perçue.

## **Déroulement de la sélection**

Une sélection sera effectuée par un jury composé de trois membres : un conseiller départemental désigné à cet effet, la directrice du développement, de l'aménagement et de la coopération territoriale (DDACT) et le directeur des Archives départementales. Cette sélection sera ensuite présentée devant la 2<sup>e</sup> commission du Conseil départemental (Éducation, jeunesse, sport, culture, patrimoine). La Commission permanente du Conseil départemental fixera *in fine* la liste des lauréats de la bourse.

Les critères pris en compte seront : la qualité du parcours universitaire du candidat, l'intérêt de la thématique étudiée pour son apport à l'histoire du département et la mobilisation de sources peu ou pas exploitées par la recherche scientifique.

## **Promotion des travaux de recherche**

Une fois leur diplôme obtenu, les lauréats s'engagent à présenter le fruit de leurs recherches au public des Archives départementales de la Haute-Saône, notamment par l'animation d'une conférence. Pour les doctorants, la promotion de leurs travaux de recherche pourra se faire avant l'obtention du diplôme pour rendre compte des différentes découvertes et enseignements étape par étape.

## **Dépôt des candidatures**

Les dossiers sont à envoyer pour le 15 novembre 2024 au plus tard  
[le cachet de La Poste faisant foi]

Archives départementales de la Haute-Saône  
14B rue Miroudot-Saint-Ferjeux  
CS 20349  
70006 VESOUL CEDEX

Les dossiers peuvent également être remis en main propre, aux horaires d'ouverture du public des Archives départementales de la Haute-Saône, en échange d'un récépissé. Un accusé de réception sera adressé à chaque candidat dans l'attente de la notification d'attribution ou non de la bourse.

**Renseignements complémentaires auprès de :** Elyzabel Lakomy, adjointe au directeur et responsable du pôle publics et actions culturelles, Archives départementales de la Haute-Saône, 03.84.95.76.30 ou [archives@haute-saone.fr](mailto:archives@haute-saone.fr).